



## COTISATION 2016-2017

Chers collègues,  
Chers adhérents,

Le montant de la cotisation s'élève pour l'année à 25 euros<sup>1</sup>. Le versement de la cotisation s'effectue :

- **soit par virement postal**, au compte de la Société d'Histoire du Droit :

CCP 14897-08D020 – PARIS  
Références internationales :  
IBAN : FR05 – 3004-1000-0114-8970-8D02-013  
BIC : PSSTFR PPPAR

- **soit par virement bancaire**, au compte de la Société d'Histoire du Droit (STE HISTOIRE DU DROIT) :

BNP PARIS SORBONNE  
Code Banque : 30004  
Code Guichet : 00741  
Numéro de compte : 00027024901  
Clé RIB : 28  
IBAN : FR76 3000 4007 4100 0270 2490 128  
BIC : BNPAFRPPPRG

- **soit par paiement *PayPal***, depuis le bouton « **Souscrire** » que vous trouverez sur la page d'accueil du site internet de la SHD (<http://www.societehistoiredudroit.com/index.php>).
- **soit par chèque bancaire**, libellé au nom de la SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU DROIT et adressé au trésorier : Boris BERNABÉ, 51, rue d'Amsterdam, 75008 Paris.

### **Les espèces ne sont plus acceptées.**

La cotisation est payable chaque année dès la séance de rentrée de la Société pour l'année universitaire. En cas d'oubli, la cotisation peut être réglée à tout moment, soit spontanément, soit sur relance. Elle ne vaut que pour l'année universitaire en cours.

Comptant sur l'affectio societatis qui doit animer chacun de nous, le Bureau serait reconnaissant à chaque membre de bien veiller à se tenir à jour du paiement de sa cotisation.

Pour le Bureau

Le Trésorier  
Boris BERNABÉ

---

<sup>1</sup> En vertu de l'article 2 des statuts de la Société, le paiement de la cotisation n'a pas pour conséquence l'attribution de la qualité de membre.